

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	03 Décembre 2018	Séance du : 19 Décembre 2018
		L'An Deux Mille dix-huit, le 19 Décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 34</u>	
Présents : 23	Pour : 34	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Joseph RODRIGUEZ (St Félix de Lodez), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Henri JURQUET (Brignac), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan)

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Objet : Ressources Humaines – Conventions de mise à disposition de Monsieur SALAVIN Vincent et Mesdames DELLOUVE Myriam, METAYER Christel et LEGAL Carine avec la commune de SAINT FELIX DE LODEZ

Monsieur COSTE propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur les projets de convention de mise à disposition à la Communauté de communes du Clermontais de Monsieur SALAVIN Vincent et Mesdames DELLOUVE Myriam, METAYER Christel et LEGAL Carine par la commune de Saint Félix de Lodez pour l'année scolaire 2018-2019, selon les modalités suivantes :

- **Monsieur SALAVIN Vincent :**

Durant la période du 03 septembre 2018 au 05 juillet 2019 à hauteur de 12 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) de Saint Félix de Lodez selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais et la commune de Saint Félix de Lodez, réajustable après accord des parties selon les besoins du service.

- **Madame DELLOUVE Myriam :**

Durant la période du 03 septembre 2018 au 21 décembre 2018 à hauteur de 04 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) de Saint Félix de Lodez selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la

Communauté de communes du Clermontais et la commune de Saint Félix de Lodez, réajustable après accord des parties selon les besoins du service.

- **Madame METAYER Christel :**

Durant la période du 03 septembre 2018 au 05 juillet 2019 à hauteur de 08 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de L'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) de Saint Félix de Lodez selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais et la commune de Saint Félix de Lodez, réajustable après accord des parties selon les besoins du service.

- **Madame LEGAL Carine :**

Durant la période du 03 septembre 2018 au 05 juillet 2019 à hauteur de 28 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer la restauration des enfants et l'entretien des locaux de L'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) de Saint Félix de Lodez selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais et la commune de Saint Félix de Lodez, réajustable après accord des parties selon les besoins du service.

Monsieur COSTE précise que le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant aux volumes horaires hebdomadaires de ces agents sera remboursé par la Communauté de communes du Clermontais à la commune de Saint Félix de Lodez sur présentation de deux titres de recette pour les périodes de septembre à décembre 2018 et de janvier à juillet 2019.

Il est proposé d'approuver les conventions de mise à disposition dont les projets sont joints en annexe.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 12 décembre 2018.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le renouvellement des conventions de mise à disposition de Monsieur SALAVIN Vincent et Mesdames DELLOUVE Myriam, METAYER Christel et LEGAL Carine avec la commune de SAINT FELIX DE LODEZ telles qu'annexées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034243400355-20181220-2018-12-19-23-DE
Date de télétransmission : 28/12/2018
Date de réception préfecture : 28/12/2018